



Amicale des Personnels de l'Eurométropole de Strasbourg

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2016

Membres présents :

Dominique BOUDET, Sandrine GUERBER, Isabelle HEINTZ, Cornélia HOFFART, Marcel JACQUOT, Didier KREBS, Pascal LAPP, Marie-Ange MAECHLING, Philippe MARCHAL, Valérie MARTINEZ, Suzanne MARZOLF, Bertrand OPPERMANN, Jean-Pierre PIERRON, Raymond RICHERT, Jean-Claude SCHNEIDER, Roland SIFFERMANN, Jean-Bernard SOMMER, Michèle WENDLING.

Mme Corinne CLEMENS, représentant l'Administration.

M. Julien VENTRELLA, commissaire aux comptes.

Membres excusés :

Pierre BATH, Michel DECHRISTE, Arlette FOLKMANN, Marc FOURBOUL, Emilienne GOEPFERT, Lucien GUTH, Marie-Christine HAUSS, André HENCK, André HUBER, Pierre KIMM, Catherine KOPP, Pierre KUNTZMANN, Thiebault PARRE, Myriam PHILLIPPS, Raymond SCHAUB, Eric SCHUHMACHER, Sylvain SIRY et le membre de droit du syndicat SPT-67.

Membre absent :

Philippe STREICHER.

Procurations :

Mme Arlette FOLKMANN donne procuration de vote à M. Jean-Bernard SOMMER.

M. Marc FOURBOUL donne procuration de vote à M. Jean-Pierre PIERRON.

M. Lucien GUTH donne procuration de vote à M. Raymond RICHERT.

M. André HUBER donne procuration de vote à M. Marcel JACQUOT.

Mme Catherine KOPP donne procuration de vote à M. Philippe MARCHAL.

M. Eric SCHUHMACHER donne procuration de vote à Mme Michèle WENDLING.

Le Président ouvre la séance du conseil d'administration du lundi 13 juin 2016 à 14h45. Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Avant de démarrer l'ordre du jour, le Président souhaite faire un point sur l'article relatif à la nouvelle convention entre l'Eurométropole et l'Amicale, paru dans le journal Percussion qui est adressé à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux retraités.

La question concernant la communication par rapport aux changements induits par la convention (remise en cause de la fête de Noël des retraités, suppression d'un poste, déménagement de l'Amicale) avait été posée en conseil d'administration.

L'Eurométropole a fait la communication dans un article paru dans Percussion dont le président donne partiellement lecture : « *Parmi les changements, la fête de Noël des retraités : la Chambre régionale des comptes avait noté que cette action ne pouvait être prise en charge par la collectivité puisqu'aucun lien ne subsiste entre elle et ses anciens salariés. L'Amicale continuera cependant à l'organiser, mais pour ses membres uniquement.*

Le déménagement de l'Amicale est l'autre évolution majeure. Adieu la rue du 22-novembre, tous ses locaux seront regroupés au niveau -2 du centre administratif dans les anciens bureaux des organisations syndicales, désormais logées à la Bourse. Ce regroupement devrait faciliter la mutualisation des activités et ainsi permettre de passer de huit à sept agents au 1^{er} juillet 2017. Afin que l'Amicale, dont le personnel est mis à disposition par l'Eurométropole, participe aux efforts demandés comme tous les services de la collectivité. »

Le Président rappelle que l'Amicale avait demandé un rapprochement du centre administratif pour être plus proche de ses membres. C'est suite à cette demande que l'Eurométropole a décidé de regrouper toute l'équipe.

Maintenant que l'administration a fait le nécessaire pour communiquer sur la remise en cause des actions proposées pour les retraités, le déménagement et la réduction de personnel, l'Amicale publiera à son tour un article sur le sujet dans le journal de l'Amicale de juillet.

↪ **1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 AVRIL 2016**

Aucune observation n'est formulée quant à la rédaction du procès-verbal. Son approbation est mise aux voix.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 5 avril 2016 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

↪ **2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ARRETE DES COMPTES 2015**

Le Président donne la parole à la Trésorière générale, Mme Michèle WENDLING, pour présenter le compte d'exploitation de l'exercice 2015.

Les documents comptables sont remis à l'ensemble des membres présents.

Le total des **dépenses** s'élève à 3.576.621,43 € et se décompose comme suit :

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'autorité territoriale : 2.287.564,67 € (chèques vacances : 1.925.856,20 € ; mise à disposition de personnel : 361.708,47 €).

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale : 459.201,54 € (fête de Noël des enfants : 229.707,44 € ; fête de Noël des retraités : 133.908,02 € ; banquet des médaillés et retraités : 42.377,43 € ; fonds de secours : 53.208,65 €).

Dépenses de fonctionnement pour les activités sociales, culturelles et la gestion de l'immeuble :

- Le fonctionnement pour un montant total de 107.428,21 € se décomposant comme suit :
 - loyer et charges des locaux rue du 22 Novembre : 50.487,29 €
 - honoraires : 11.566,80 €
 - assurances : 13.538,57 €
 - frais généraux : 17.730,07 €
 - bureautique et informatique : 3.279,20 €
 - amortissements : 8.987,48 €
 - impôts sur société : 1.467,00 €
 - perte sur prêt : 371,80 €.

- Les activités diverses pour un total de 206.231,47 € dont :
 - journal de l'Amicale et communication : 74.906,41 €
 - garantie obsèques collective : 110.347,62 €
 - tarifs préférentiels : 730,86 €
 - initiation à l'informatique : 2.164,54 €
 - vacances des enfants : 11.025,00 €
 - billetterie et variation de stock : 2.536,24 €
 - pertes et profits sur billetterie : -81,10 €
 - e-tickets à régulariser en 2016 : 4.601,90 €.

- Les activités détente pour un total de 12.672,84 € dont :
 - excursions : 2.858,76 €
 - voyages : 1.414,92 €
 - pisciculture : 6.629,32 €
 - thé dansant : 1.769,84 €.

- Les activités de loisirs pour une dépense globale de 10.009,76 €, dont :
 - ski : 5.709,52 €
 - skat : 504 €
 - chorale : 1.247,83 €
 - pétanque : 1.568,75 €
 - couture : 512,88 €
 - poker : 466,78 €.

- Les logements de vacances pour un montant total de 493.512,94 €. Le détail est énuméré, dont 140.021,59 € d'amortissements.

Sur demande formulée l'an dernier par le conseil d'administration, Mme WENDLING a réalisé un tableau reprenant le détail des recettes et des dépenses pour le fonctionnement de chaque commission. De même un bilan détaillé pour chaque logement de vacances est mis à disposition des membres du conseil.

Ensuite, Mme Michèle WENDLING commente les **recettes** qui s'élèvent à 3.503.706,90 € et qui proviennent :

- des cessions des agents pour l'épargne vacances d'un montant de 954.286,01 €

- des subventions pour un montant total de 2.003.387,66 €
 - pour l'ensemble du personnel sous critère de l'autorité territoriale : chèques-vacances et mise à disposition de personnel : 1.333.040,31 €

- pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale : fêtes de Noël enfants et retraités, banquets médaillés et retraités et fonds de secours : 459.201,54 €
- la subvention de fonctionnement des activités et la gestion immeuble : 211.145,81 €
- d'autres ressources pour un montant de 186.634,60 € comprenant :
 - les cotisations des membres : 171.852,05 €
 - les produits financiers : 14.782,55 €
- des logements de vacances : 359.398,63 €.

La différence entre les charges (3.576.621,43 €) et les produits (3.503.706,90 €) fait ressortir un résultat négatif de 72.914,53 €.

Mme WENDLING poursuit avec le décompte de subvention de l'exercice 2015.

	<u>Subvention</u>	<u>Dépense réelle</u>	<u>Ecart</u>
Poste 1			
Chèques-vacances	1.030.000 €	971.331,84 €	58.668,16 €
Poste 2			
Noël des enfants	235.000 €	229.707,44 €	5.292,56 €
Noël des retraités	137.000 €	133.908,02 €	3.091,98€
Banquet des médaillés	45.200 €	42.377,43 €	2.822,57€
Fonds de secours	90.000 €	53.208,65 €	36.791,35 €
Mise à disposition du personnel	400.000 €	361.708,47 €	38.291,53 €
Total :	907.200 €	820.910,01 €	86.289,99 €
Poste 3			
Fonctionnement	164.717,00 €	164.717,00 €	
loyer + 50% charges immeuble	47.000,00 €	46.428,80€	571,20 €
Total :	211.717,00 €	211.145,80 €	571,20 €
Total général :	2.148.917,00 €	2.003.387,65 €	145.529,35 €

145.529,35 € sont à rembourser à l'autorité territoriale. Cette somme sera déduite de la prochaine subvention à titre de régularisation.

Après cette présentation, quelques commentaires sont formulés.

Le Président relève qu'il y a eu une diminution des demandes de chèques-vacances. A son avis cela est dû au fait que de plus en plus d'agents sont confrontés à des problèmes d'ordre financier.

De même une diminution de la fréquentation du banquet des médaillés a été constatée.

Au vu du faible montant utilisé pour le fonds de secours, M. Pascal LAPP suggère d'en revoir les critères.

Le Président lui répond qu'en effet cela est prévu.

Il fait remarquer qu'il s'agit d'une conséquence du déremboursement. Ce qui n'est pas remboursé par la sécurité sociale n'est pas pris en charge par l'Amicale.

Même pour l'optique et les soins dentaires, le montant qui reste à charge après remboursement est conséquent. De ce fait beaucoup de personnes renoncent à des soins. C'est un problème de santé publique.

Quoi qu'il en soit, il faut revoir les critères pour les demandes de secours. La commission se réunira pour étudier les améliorations à apporter. Ensuite les propositions en ce sens seront soumises à l'Administration.

Il n'y a plus d'autres questions.

Le Président procède au vote du compte d'exploitation 2015 qui vient d'être présenté : **ADOPTE A L'UNANIMITE.**

↳ 3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET PREVISIONNEL 2017

La parole est redonnée à la trésorière pour présenter le budget prévisionnel 2017.

Mme WENDLING informe qu'en ce qui concerne les chèques-vacances, le budget prévisionnel ne tient pas compte de l'évolution des critères d'attribution en cours de négociation. Il a été élaboré par rapport aux dépenses de 2015.

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'autorité territoriale : 2.370.000 € (chèques vacances : 2.000.000 € ; mises à disposition du personnel : 370.000 €).

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale : 377.200 € (fête de Noël des enfants : 242.000 € ; banquet des médaillés et retraités : 45.200 € ; fonds de secours : 90.000 €).

Dépenses de fonctionnement pour les activités sociales, culturelles et les locaux :

- Le fonctionnement pour un montant total de 85.000 € se décomposant comme suit :
 - valorisation des locaux du centre administratif : 22.000 €
 - honoraires : 12.000 €
 - assurances : 15.000 €
 - frais généraux : 20.000 €
 - bureautique et informatique : 4.000 €
 - amortissements : 12.000 €
 - impôts sur société : 2000 €.
- Les activités diverses pour un total de 279.000 € dont :
 - journal et communication : 75.000 €
 - garantie obsèques collective : 115.000 €
 - fête de Noël des retraités : 70.000 €
 - tarifs préférentiels : 1.000 €
 - initiation à l'informatique : 3.000 €
 - vacances des enfants : 12.000 €
 - billetterie et variation de stock : 3.000 €.
- Les activités de détente pour un montant global de 22.500 € :
 - excursions : 3.500 €
 - voyages : 5.000 €
 - pisciculture : 12.000 €
 - thé dansant : 2.000 €.

- Les activités de loisirs pour 9.400 €, dont :
 - ski : 5.000 €
 - skat : 500 €
 - chorale : 1.400 €
 - pétanque : 1.500 €
 - couture : 500 €
 - poker : 500 €.
- Les logements de vacances pour un montant total de 506.600 €.
 - locations linéaires (appartements) : 20.000 €
 - entretien des logements : 10.000 €
 - matériel et équipement : 10.000 €
 - charges locatives : 120.000 €
 - taxes : 45.000 €
 - assurances : 11.000 €
 - location emplacements des mobil-homes : 46.000 €
 - locations linéaires (mobil-homes) : 75.000 €
 - entretien des mobil-homes : 7.000 €
 - charges mobil-homes : 2.500 €
 - achat de fournitures : 2.000 €
 - taxes mobil-homes : 600 €
 - assurances des mobil-homes : 5.000 €
 - assurance annulation : 7.000 €
 - fonctionnement : 4.000 €
 - participation offres Europalocation : 3.000 €
 - amortissements : 138.500 €.

Soit un total de dépenses estimées à 3.649.700 €.

M. OPPERMANN souhaite une précision concernant l'estimation à 22.000 € des locaux mis à disposition au centre administratif. Il demande si c'est une dépense pérenne que l'on retrouvera chaque année.

La Trésorière lui répond que ce n'est pas une dépense mais une valorisation dont le montant figure à la fois en recettes et en dépenses. Puisque cette mise à disposition est citée dans la convention, il faut la faire apparaître dans le budget.

Le Président ajoute que cela répond à la demande de la Chambre régionale des comptes, qui avait relevé qu'aucune valorisation de l'avantage que constitue la mise à disposition gratuite des locaux au centre administratif n'apparaissait dans la convention.

Mme Suzanne MARZOLF demande si le parc des locations linéaires sera réduit puisque le poste passe de 30.000 € en 2015 à 20.000 € en 2017.

La Trésorière répond que le budget prévisionnel 2017 a été établi sur la base de la dépense réelle de l'an dernier, qui était en l'occurrence de 13.800 €.

M. Didier KREBS précise que globalement le budget des locations linéaires, mobil-homes et appartements a tout de même baissé de 10.000 €. Il ajoute qu'il faut savoir que le coût des linéaires augmente chaque année et que le déficit autorisé de 3.000 € par unité, voté par le conseil d'administration, n'a pas été dépassé en 2015, puisque pour l'ensemble des 12 linéaires il était de 35.860 €.

Mme WENDLING poursuit la présentation du budget prévisionnel avec les recettes :

- cessions des agents pour l'épargne vacances : 1.000.000 €
- subventions de l'Eurométropole de Strasbourg pour un montant total de 2.040.200 €
 - chèques-vacances et mise à disposition de personnel : 1.391.000 €
 - fêtes de Noël enfants, banquets médaillés et retraités et fonds de secours : 377.200 €
 - fonctionnement des activités et locaux : 272.000 €
- autres ressources pour un montant de 202.500 € comprenant :
 - les cotisations des membres : 180.500 €
 - les produits financiers : 20.000 €
 - les produits exceptionnels (agenda) : 2.000 €
- logements de vacances : 407.000 € (dont 7.000 € d'assurance annulation).

Soit un total de recettes de **3.649.700 €** qui s'équilibre avec les dépenses.

Ce budget ne prévoit pas d'augmentation de la cotisation pour 2017. Le Bureau propose son maintien à 22 €.

Le Président soumet au vote le budget prévisionnel 2017 : **ADOpte A L'UNANIMITE.**

↳ **4^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RADIATION DES MEMBRES NON A JOUR DE LEUR COTISATION**

20 membres ne sont pas à jour de leur cotisation. Ils ont été destinataires d'un appel de cotisation ainsi que d'un rappel, auxquels ils n'ont pas donné suite.

Les 20 radiations sont **PRONONCEES A L'UNANIMITE.**

Les agents concernés recevront une lettre recommandée avec accusé de réception les informant de leur radiation.

↳ **5^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : MISES A DISPOSITION ANNEE 2016**

Un tableau récapitulatif des mises à disposition de personnel pour l'année 2016 est remis à chaque membre du conseil d'administration.

Les mises à dispositions, rétroactives au 1^{er} janvier puisqu'il fallait attendre que la convention soit signée, sont passées en commission administrative paritaire le 2 juin. Les arrêtés individuels vont suivre.

Soumises au vote, les mises à disposition sont **ADOpteES A L'UNANIMITE.**

↳ **6^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE L'AG DU 23 JUIN**

La trésorière ne pourra pas être présente à l'assemblée générale. Le trésorier adjoint étant en vacances à cette date, c'est le président qui se chargera de présenter les comptes.

Le Président demande des volontaires le jour de l'assemblée générale pour la mise en place des chaises, des tables et du bar à la cafétéria à 15h, ainsi que pour le rangement après 19h.

MM. Jean-Bernard SOMMER, Philippe MARCHAL, Dominique BOUDET, Mmes Suzanne MARZOLF et Cornélia HOFFART seront présents pour la mise en place.

MM. Philippe MARCHAL, Roland SIFFERMANN, Bertrand OPPERMANN, Sylvain SIRY, Mmes Cornélia HOFFART et Isabelle HEINTZ seront présents pour le rangement.

M. Didier KREBS et Mme Anne BOSSERT iront chercher dans l'après-midi les pains surprises et les gâteaux qui ont été commandés. M. KREBS réservera un véhicule à cet effet.

Le Président demande à Mme Suzanne MARZOLF de prévoir du matériel pour nettoyer (seau, éponges, produits pour laver les tables) ainsi que des sacs poubelle. Elle se chargera aussi de la disponibilité de l'aspirateur.

Il faudra également une équipe pour le service au bar (boissons, knacks et pains surprises). Le Président suggère que les permanents de l'amicale s'en chargent.

Cornélia HOFFART propose de couper les gâteaux et de les servir.

Nathalie RUDLOFF et Adrienne HORNECKER débarrasseront les tables au fur et à mesure.

↪ **7^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DEMENAGEMENT DE L'AMICALE**

Le plan des nouveaux locaux est distribué aux membres présents.

Le Président communique le planning : le 28 juin déménagement des coffres-forts par camion-grue ; les 28 et 29 juin déménagement du mobilier par la société Mondia.

Au centre administratif les cloisons des bureaux ont été posées, les sanitaires ont été remplacés. Pour le coin cuisine qui sera aménagé ultérieurement, les points d'arrivée d'eau et d'électricité vont être posés et mis en attente.

Par manque de place, tout le mobilier de la rue du 22-Novembre ne pourra pas être conservé.

La capacité d'accueil maximale des nouveaux locaux est de 19 personnes. Les réunions du bureau et du conseil d'administration se feront dorénavant dans les salles de réunion de l'administration, comme par le passé.

M. Didier KREBS est chargé de s'occuper du transfert de la ligne Free pour l'accès internet propre à l'Amicale. Le Président fait part de son inquiétude quant aux ondes émises par le Wifi auxquelles est exposé le personnel de l'Amicale. De ce fait il se pose la question de la pertinence de reprendre un accès Wifi pour l'Amicale auprès de Free, d'autant plus que le centre administratif est couvert par StrasWifi.

Le Président compte sur l'équipe de l'initiation à l'informatique pour le démontage du vidéoprojecteur. Des cartons spéciaux seront mis à disposition pour le déménagement des ordinateurs.

Dans le cadre des mises à disposition, quelques personnes ont été prévues pour donner un coup de main lors de la préparation (mise en cartons) et du rangement sur place. Le Président leur communiquera les dates le moment venu selon les besoins.

La liste des personnes qui auront une clé pour accéder aux locaux a été dressée. Il s'agit des permanents, de la trésorière et du trésorier adjoint, des formateurs de l'initiation à l'informatique, de la formatrice de la couture et de M. Lucien GUTH, responsable des fêtes de Noël.

↳ **8^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : NOUVELLES CARTES DE MEMBRE**

Le devis définitif pour l'édition des nouvelles cartes de membre s'élève à 2.742 € TTC pour 8.500 cartes.

Sur les cartes figureront le nouveau logo de l'Amicale sur lequel « CUS » a été remplacé par « EMS », le matricule, le nom et le prénom de l'agent.

L'ensemble des membres actuel recevra une carte personnalisée. Des cartes vierges sont prévues pour les nouveaux membres. Elles seront personnalisées provisoirement par l'apposition d'une étiquette autocollante indélébile. Ces cartes temporaires seront rééditées une fois par an.

L'acquisition des nouvelles cartes de membres est soumise au vote : avec 2 abstentions, **L'ACCORD EST DONNE A LA MAJORITE DES VOIX.**

↳ **9^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ETANG DE PECHE – POINT SUR L'ACQUISITION DE L'ETANG ET SUR DIFFERENTS TRAVAUX**

La demande d'acquisition par l'Amicale de l'étang de pêche du Woerthel, adressée en mars dernier à M. Alain FONTANEL, est restée sans réponse.

Le Président demande à Mme Corinne CLEMENS si elle a une information à donner au niveau de l'administration. Ce n'est pas le cas.

Il est décidé d'envoyer un courrier de relance, avec copie au service des espaces verts, gestionnaire du terrain, ainsi qu'à l'élue compétente.

La mise en conformité électrique a dû être faite en urgence. Les travaux sont en voie d'achèvement.

Pour ce qui est des travaux à réaliser sur la voie d'accès, un calendrier sera établi lors d'une réunion en fin d'année avec l'ensemble des voisins, pour faire un chemin d'accès correct. Le conseil sera tenu informé de cette négociation.

Une ouverture a été faite dans le grillage qui sépare l'étang de pêche et le terrain de pétanque, permettant ainsi un accès direct de l'un à l'autre sans faire le tour.

Pour sécuriser les lieux, M. Bertrand OPPERMANN, responsable de la commission pêche, souhaiterait installer un portail à cet endroit. La dépense se situerait entre 500 et 600 €.

La dépense pour la mise en place d'un portail entre le terrain de pétanque et l'étang de pêche est soumise au vote : **ADOPTÉE A L'UNANIMITE.**

M. OPPERMANN fera établir un devis qui sera validé ultérieurement.

L'assurance des bénévoles qui interviennent à l'étang de pêche durant l'été n'a pas encore été demandée.

M. Bertrand OPPERMANN transmettra rapidement la liste des noms au président.

↪ 10^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

Election Bureau

Le Président rappelle qu'il a été décidé de procéder à l'élection du nouveau Bureau cet automne. Ce point sera mis à l'ordre du jour du conseil d'administration du mois d'octobre.

Soirée années 80

La soirée sur le thème des années 80 aura lieu le vendredi 21 octobre au centre culturel Marcel Marceau.

Le Président informe qu'il a obtenu du service animation les références d'un DJ qui intervient pour eux. Il va le rencontrer prochainement, afin qu'il lui fasse des propositions chiffrées pour cette soirée, qui débiterait à 20h et se terminerait à 2h du matin.

Mme Marie-Ange MAECHLING ainsi que M. Philippe MARCHAL font savoir qu'ils connaissent également un bon DJ. Ils transmettront au président leurs coordonnées ainsi que leurs tarifs.

Le Président ajoute que l'entrée sera payante et qu'une petite restauration sera prévue.

Agenda 2017

La préparation est en cours. Elle a pris un peu de retard. Le rédactionnel sera envoyé dès que les nouveaux numéros de téléphone des permanents qui vont déménager de la rue du 22-Novembre seront connus.

Bio sans gluten

Le Président a été contacté par la société Artzenco de Hoerd, spécialisée dans le bio sans gluten.

Leurs produits ne sont disponibles à Strasbourg que dans quelques magasins spécialisés en produits biologiques. Artzenco propose de livrer l'Amicale avec 10 ou 15% de réduction sur leurs tarifs.

Le Président invite à une petite dégustation de biscuits sucrés et salés. Les membres du conseil d'administration apprécient les produits goûtés.

Dans un premier temps, à titre de test, les commandes de biscuits se feraient au moyen d'un bulletin de commande à transmettre à l'Amicale, à l'instar des commandes de parfum.

Une livraison mensuelle pourrait être envisagée. La communication se ferait par le biais du journal de l'Amicale et du site internet.

Par la suite, la présentation des produits pourrait également se faire lors d'une expovente.

Le Président reprendra contact avec Artzenco pour la mise en place de la procédure.

Finalisation achat Hyères Parc

Le Président rappelle que suite à la dissolution de la SCI Hyères Parc les appartements de la résidence ont été mis en vente. Après accord du conseil d'administration, l'Amicale a fait une proposition pour l'achat d'un appartement et d'une place de parking. Actuellement la finalisation de cet achat est en cours.

En ce qui concerne le financement, Mme Michèle WENDLING a pris l'attache de la banque postale qui fait les 2 propositions de prêt suivantes, à un taux fixe de 0,45% sur une durée de 5 ans :

- montant de 200.000 € avec remboursements trimestriels de 10.170 €
- montant de 150.000 € avec remboursements trimestriels de 7.628 €.

Le Président demande au Conseil d'administration de donner plein pouvoir à la trésorière pour contracter un prêt de 200.000 € sur une durée de 5 ans au taux de 0,45% auprès de la Banque postale, en vue du financement de l'acquisition du logement à Hyères : **L'ACCORD EST DONNE A L'UNANIMITE.**

Le Président informe que M. André HUBER sera sur place à titre privé et pourra de ce fait se charger de la signature des documents concernant l'achat du bien chez le notaire. Pour que M. HUBER soit habilité à signer, le Président lui donnera procuration devant notaire à Strasbourg.

Le Conseil d'administration décide de donner tout pouvoir au Président pour la signature des actes concernant l'acquisition de l'appartement d'Hyères. Il l'autorise à donner procuration à M. André HUBER, Trésorier adjoint, pour effectuer en son nom la signature desdits actes.

M. HUBER se chargera également de faire un inventaire du mobilier et du matériel en place dans le logement. Le Conseil d'administration donne son accord pour mandater la trésorière pour effectuer les achats nécessaires pour compléter l'équipement.

Acquisition logement en Forêt Noire

Le projet d'acheter un logement de vacances en Forêt Noire, qui avait été acté par le conseil d'administration fin 2013, n'a pas eu de suite par faute de temps pour une prospection sérieuse.

Les biens visités se sont avérés trop chers par rapport aux prix du marché. En parallèle la vente d'un logement de Klingenthal était envisagée. Or plusieurs appartements ont été mis en vente dans la copropriété. Ce n'était donc pas le moment opportun pour mettre le bien sur le marché, sans risquer une perte financière.

De l'avis de M. Philippe MARCHAL il serait plus urgent de mettre les pleines propriétés aux normes et d'étudier s'il ne serait pas plus judicieux d'avoir une conciergerie sur certains sites. Certes cela aurait un coût, mais serait d'un réel bénéfice pour l'état des logements qui se dégradent de plus en plus. Dans certains appartements il y a beaucoup de travaux à entreprendre, mais ce ne sont pas les retraités qui vont sur place une fois l'an pour des travaux de peinture et autres qui pourront s'en acquitter.

Le Président prend note de l'intervention de M. MARCHAL et demande à la commission logements de vacances de procéder en réunion à une analyse approfondie des priorités sur l'ensemble des logements. Il demande au responsable de la commission d'y convier M. MARCHAL, ainsi les contraintes et le coût de sa suggestion pour la mise en place d'une conciergerie pourront y être débattus.

Le Président convient que le suivi des travaux est problématique s'il n'y a personne sur place. L'appartement de Menton, qui est le plus loué, présente une grande usure. Il faudrait y revoir l'ensemble du mobilier et de l'électroménager. Là aussi se pose le problème de la distance.

Quant au projet d'acquisition en Forêt Noire, il sera revu en 2017. Les démarches à entreprendre - contacts sur place, visites, comparaisons - seront également à discuter en réunion de commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration du lundi 13 juin 2016 est levée à 17h45.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président